Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260105-DP_2026_001-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_001

Décision du Président
DP_2026_001 - Réalisation de l'étude d'urbanisme et capacitaire - Secteur rue des Mimosas - PLU - Saint-Ouen-Des-Alleux

Le Président,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser une étude d'urbanisme et capacitaire sur le secteur rue des Mimosas pour créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Ouen-des-Alleux,

Vu la proposition financière du bureau d'étude L'ATELIER D'YS, domicilié au 36 rue du Trèfle 35520 LA MEZIERE, d'un montant de 5 400 € TTC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.89 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n° 2020.90 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** le devis du bureau d'étude L'ATELIER D'YS domicilié au 36 rue du Trèfle 35520 LA MEZIERE, d'un montant de 5 400 € TTC,

Article 2 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision,

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 05/01/2026

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION